

TCHAD



11 janvier 2018



Les attentats perpétrés par Boko Haram à N'Djamena en juin et juillet 2015 et leurs conséquences

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Les attentats de juin et juillet 2015	3
2. Mesures prises par les autorités tchadiennes.....	3
3. Stigmatisation de certaines ethnies.....	4
4. Lutte contre le fondamentalisme religieux.....	5
Bibliographie.....	6

Résumé : Les attentats de juin et juillet 2015 – Les mesures prises par les autorités tchadiennes – La stigmatisation de certaines ethnies – Un renforcement de la lutte contre le fondamentalisme religieux

Abstract: The suicide bombings of June and July 2015 – Measures taken by the Chadian authorities – Ethnical stigmatization – Enforcement of the fight against religious fundamentalism

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Les attentats de juin et juillet 2015

Le 15 juin 2015, trois kamikazes du mouvement Boko Haram actionnent leurs engins explosifs près du commissariat central et de l'école de police à N'Djamena, causant la mort de 38 personnes et faisant plus d'une centaine de blessés¹.

Le 29 juin, onze personnes, dont cinq policiers, perdent la vie lorsque, au cours d'une opération de police visant une cellule terroriste dans le quartier Ndjari ou Diguel (8^{ème} arrondissement de N'Djamena), les individus recherchés enclenchent leurs ceintures explosives². Le même jour, un véhicule bourré d'explosifs est découvert à N'Djamena, quartier Amrigné dans le 4^{ème} arrondissement³.

Le 11 juillet, un kamikaze habillé en femme avec le visage masqué par un voile se fait exploser sur le marché central de N'Djamena, faisant une quinzaine de victimes et plus de 80 blessés. L'attentat est revendiqué par Boko Haram⁴.

2. Mesures prises par les autorités tchadiennes

Après le double attentat-suicide du 15 juin, les autorités tchadiennes procèdent à un renforcement considérable des mesures de sécurité dans la capitale⁵.

Le 17 juin, invoquant des raisons de sécurité, les autorités tchadiennes interdisent, le port du voile intégral, la burqa⁶. Elles décrètent également le renouvellement des pièces d'identité (passeport et carte d'identité) pour les remplacer par des documents biométriques. Cette mesure suscite de vives critiques et fait l'objet, par la suite, d'une temporisation du ministère de l'Intérieur, qui expliquera qu'il s'agissait d'une mesure dont l'application n'avait été qu'accéléérée par les attentats du 15 juin⁷.

Les forces de sécurité multiplient les opérations de police, débouchant sur l'arrestation de plus d'une soixantaine de personnes de nationalité tchadienne, camerounaise, nigériane et malienne, dont Bana Faye (ou Fanaye), alias Mahamat Moustapha, un Nigérian présumé chef local de Boko Haram pour le Tchad et le Nord-Cameroun⁸.

A la mi-juillet, les autorités tchadiennes font état de l'arrestation de 183 membres présumés de Boko Haram depuis le 15 juin⁹. De nombreux membres présumés de Boko Haram, arrêtés sur le sol tchadien, connaissent de longues périodes de détention sans passer devant un juge. En mars 2017, entre 500 et 1 000 d'entre eux étaient toujours détenus à Koro Toro, une prison située dans le désert près de Faya Largeau, sans avoir été présentés devant un juge¹⁰.

¹ France 24, « Double attentat de N'Djamena : le gouvernement tchadien accuse Boko Haram », 16/06/2015 ; Jeune Afrique, « Tchad : la vengeance de Boko Haram », 23/06/2015.

² Alwihda, « Tchad : De vastes attentats kamikazes déjoués à N'Djamena », 29/06/2015 ; Jeune Afrique, « Tchad : nouvel attentat kamikaze à N'Djamena, un chef de Boko Haram arrêté », 29/06/2015 ; France 24, « Tchad : une opération policière contre Boko Haram fait 11 morts à N'Djamena », 29/06/2015.

³ Alwihda, « Tchad : Découverte d'un véhicule chargé d'explosifs à N'Djamena », 30/06/2015.

⁴ Jeune Afrique, « Tchad : l'attentat-suicide à N'Djamena revendiqué par Boko Haram », 12/07/2015.

⁵ RFI, « Tchad : Ndjamen placée sous haute surveillance après les attentats », 17/06/2015.

⁶ France 24, « Après le double attentat de N'Djamena, le Tchad interdit le port de la burqa », 16/06/2015 ; RFI, « Attentats au Tchad : plusieurs suspects identifiés et interrogés », 17/06/2015.

⁷ RFI, « Au Tchad, les nouvelles mesures de sécurité ne font pas l'unanimité », 22/06/2015.

⁸ Alwihda, « Tchad : De vastes attentats kamikazes déjoués à N'Djamena », 29/06/2015 ; Jeune Afrique, « Tchad : nouvel attentat kamikaze à N'Djamena, un chef de Boko Haram arrêté », 29/06/2015 ; France 24, « Tchad : une opération policière contre Boko Haram fait 11 morts à N'Djamena », 29/06/2015.

⁹ JournalduTchad, « Tchad : A moins 183 présuma (sic) islamiste de Boko Haram interpellés », 15/07/2015.

¹⁰ International Crisis Group, *Boko Haram au Tchad: au-delà de la réponse sécuritaire*, Rapport Afrique N°246, 08/03/2017.

Le 30 juillet 2015, le Parlement tchadien adopte un projet de loi antiterroriste soumis par le gouvernement qui réintroduit la peine de mort, quelques mois après son abolition, remplace les peines allant de huit à vingt ans de prison par des peines à perpétuité et prolonge la durée maximale de la garde à vue, qui passe de 48 heures à 30 jours renouvelable jusqu'à deux fois, pour les personnes soupçonnées de terrorisme¹¹.

Le 26 août débute devant la Cour criminelle de N'Djamena le procès de dix membres présumés du groupe Boko Haram, parmi lesquels figure Bana Faye présenté comme le « cerveau » des attentats, arrêtés après le double attentat-suicide du 15 juin¹². Ils sont condamnés à la peine capitale le 28 août et fusillés le lendemain 29 août¹³.

3. Stigmatisation de certaines ethnies

Les scarifications sur les visages des kamikazes du double attentat du 15 juin laissent penser aux autorités tchadiennes qu'ils appartiennent à l'ethnie Buduma (ou Yédina). Les Buduma sont un peuple de pêcheurs, marginalisé par le pouvoir tchadien mais également réfractaire au pouvoir central, vivant dans les îles et les berges du lac Tchad, à cheval sur le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigéria. Depuis ces dernières années et l'implantation du mouvement Boko Haram dans la région du lac Tchad, où une partie du groupe s'est repliée à partir de 2014¹⁴, les autorités tchadiennes perçoivent les Buduma comme favorables à la secte djihadiste. Les attentats du 15 juin ont ainsi ravivé ces accusations de complicité avec Boko Haram dont font l'objet les Buduma¹⁵.

Le mouvement djihadiste a, en effet, reçu un accueil favorable de la part de certaines communautés Buduma, lesquelles ont apporté notamment un soutien logistique en fournissant des embarcations et des guides, dans cette vaste zone composée de milliers d'archipels et d'îles où ils sont les seuls à savoir naviguer. Les Buduma auraient également participé, aux côtés de Boko Haram, au pillage des flottes d'entrepreneurs de pêche d'ethnie haoussa¹⁶.

Après les attentats de juin et juillet 2015, les autorités tchadiennes renforcent sérieusement les contrôles des populations dites « à risques », ainsi que la présence des forces de sécurité dans les lieux sensibles. Certains quartiers de la capitale accueillant d'importantes populations étrangères sont particulièrement surveillés et de nombreux étrangers en situation irrégulière sont expulsés. Les membres des ethnies Buduma et Kanouri (ou Bornouan), un autre groupe ethnique présent principalement dans la région du lac Tchad au sein duquel Boko Haram a recruté un grand nombre de combattants, se sentent stigmatisés par les pratiques policières et le discours des autorités¹⁷.

Dans la région du lac Tchad placée en état d'urgence à partir de novembre 2015, les Buduma et les Kanouri sont confrontés à la multiplication des contrôles et des arrestations. De nombreux membres de l'ethnie Haoussa, suspectés d'appartenance au

¹¹ *France 24*, « Peine de mort, perpétuité ... Contre le terrorisme, le Tchad opère un tour de vis sécuritaire », 31/07/2015.

¹² *France 24*, « Le Tchad juge pour la première fois des membres présumés de Boko Haram », 27/08/2015.

¹³ *France 24*, « Tchad : exécution de dix membres présumés de Boko Haram », 29/08/2015.

¹⁴ Seignobos Christian, « Chronique d'un siège. Boko Haram dans le lac Tchad 2015-2016 », *Afrique contemporaine*, 2016/3 (N° 259).

¹⁵ *France 24*, « Double attentat de N'Djamena : le gouvernement tchadien accuse Boko Haram », 16/06/2015 ; *Jeune Afrique*, « Tchad : la vengeance de Boko Haram », 23/06/2015.

¹⁶ Seignobos Christian, 2016/3 (N° 259) ; Seignobos Christian, « Boko Haram et le lac Tchad. Extension ou sanctuarisation ? », *Afrique contemporaine*, 2015/3 (n° 255).

¹⁷ Seignobos Christian, 2016/3 (N° 259) ; International Crisis Group, *Tchad : entre ambitions et fragilités*, Rapport Afrique N°233, 30/03/2016.

groupe Boko Haram, sont également arrêtés. De nombreuses personnes interpellées après les attentats de 2015 demeuraient toujours incarcérés en mars 2017¹⁸.

Les autorités tchadiennes procèdent à l'évacuation d'un certain nombre d'îles dans la région du lac et considèrent les populations ayant choisi de rester sur place comme complices de la secte djihadiste¹⁹.

Cette forte stigmatisation de certains membres de l'ethnie buduma, accusés de collusion avec le groupe djihadiste, semble s'être toutefois atténuée avec la diminution des violences²⁰.

4. Lutte contre le fondamentalisme religieux

A la suite de ces attentats, les autorités tchadiennes accentuent leurs efforts visant à endiguer la progression du fondamentalisme religieux, politique initiée au début de l'année 2015, en renforçant le contrôle de l'espace religieux. Le port de la burqa est ainsi interdit, des associations religieuses sont dissoutes et certaines mosquées de quartiers sont soumises à une surveillance étroite, avec notamment un contrôle des prêches du vendredi et des enseignements religieux dispensés²¹.

L'interdiction de la burqa suscite l'ire des milieux radicaux et certains contrôles policiers de femmes en burqa engendrent des troubles à l'ordre public. Le 15 octobre 2015, 62 femmes portant une burqa sont arrêtées dans les rues de la capitale, puis relâchées contre paiement d'une lourde amende²². Ces dernières sont même menacées, en cas de récidive, d'être poursuivies en justice pour complicité avec le mouvement terroriste Boko Haram²³.

¹⁸ International Crisis Group, 08/03/2017 ; *France 24*, « Boko Haram : N'Djamena décrète l'état d'urgence dans la région du lac Tchad », 10/11/2015.

¹⁹ Seignobos Christian, 2016/3 (N° 259).

²⁰ International Crisis Group, 08/03/2017.

²¹ International Crisis Group, 30/03/2016.

²² *RFI*, « Lutte contre Boko Haram : arrestations de femmes portant la burqa au Tchad », 16/10/2015.

²³ International Crisis Group, 30/03/2016.

Bibliographie

(Dernière consultation en date du 09/01/2018)

Institut de recherche

International Crisis Group, *Tchad : entre ambitions et fragilités*, Rapport Afrique N°233, 30/03/2016.

<https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/chad/chad-between-ambition-and-fragility>

International Crisis Group, *Boko Haram au Tchad: au-delà de la réponse sécuritaire*, Rapport Afrique N°246, 08/03/2017.

<https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/chad/246-fighting-boko-haram-chad-beyond-military-measures>

Articles scientifiques

Seignobos Christian, « Boko Haram et le lac Tchad. Extension ou sanctuarisation ? », *Afrique contemporaine*, 2015/3 (n° 255).

<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2015-3-page-93.htm>

Seignobos Christian, « Chronique d'un siège. Boko Haram dans le lac Tchad 2015-2016 », *Afrique contemporaine*, 2016/3 (N° 259).

<https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-3-page-139.htm>

Médias

France 24, « Double attentat de N'Djamena : le gouvernement tchadien accuse Boko Haram », 16/06/2015.

<http://www.france24.com/fr/20150615-tchad-explosions-ndjamena-commissariat-police-kamikaze-boko-haram-nigeria>

France 24, « Après le double attentat de N'Djamena, le Tchad interdit le port de la burqa », 16/06/2015.

<http://www.france24.com/fr/20150618-apres-double-attentat-boko-haram-ndjamena-tchad-interdit-port-burqa-islam-veille-ramadan-voile-integral>

RFI, « Attentats au Tchad : plusieurs suspects identifiés et interrogés », 17/06/2015.

<http://www.rfi.fr/afrique/20150617-tchad-attentats-progression-enquetes-arrestation-suspects-burqa-interdite/>

RFI, « Tchad : Ndjamená placée sous haute surveillance après les attentats », 17/06/2015.

<http://www.rfi.fr/afrique/20150617-tchad-ndjamena-placee-haute-surveillance-attentats-suicide-deby/>

RFI, « Au Tchad, les nouvelles mesures de sécurité ne font pas l'unanimité », 22/06/2015.

<http://www.rfi.fr/afrique/20150622-tchad-nouvelles-mesures-securite-font-pas-unaninite/>

Tchad : Les attentats perpétrés par Boko Haram à N'Djamena en juin et juillet 2015 et leurs conséquences

Jeune Afrique, « Tchad : la vengeance de Boko Haram », 23/06/2015.
<http://www.jeuneafrique.com/mag/238228/politique/tchad-la-vengeance-de-boko-haram/>

Alwihda, « Tchad : De vastes attentats kamikazes déjoués à N'Djamena », 29/06/2015.
https://www.alwihdainfo.com/Tchad-De-vastes-attentats-kamikazes-dejoues-a-N-Djamena_a19126.html

Jeune Afrique, « Tchad : nouvel attentat kamikaze à N'Djamena, un chef de Boko Haram arrêté », 29/06/2015.
<http://www.jeuneafrique.com/241256/politique/tchad-11-morts-dans-un-nouvel-attentat-kamikaze-a-ndjamena/>

France 24, « Tchad : une opération policière contre Boko Haram fait 11 morts à N'Djamena », 29/06/2015.
<http://www.france24.com/fr/20150629-tchad-operation-policiere-contre-boko-haram-ndjamena-morts-islamistes>

Alwihda, « Tchad : Découverte d'un véhicule chargé d'explosifs à N'Djamena », 30/06/2015.
https://www.alwihdainfo.com/Tchad-Decouverte-d-un-vehicule-charge-d-explosifs-a-N-Djamena_a19248.html

Jeune Afrique, « Tchad : l'attentat-suicide à N'Djamena revendiqué par Boko Haram », 12/07/2015.
<http://www.jeuneafrique.com/depeches/245959/politique/tchad-lattentat-suicide-a-ndjamena-revendique-par-boko-haram/>

JournalduTchad, « Tchad : A moins 183 présuma (sic) islamiste de Boko Haram interpellés », 15/07/2015.
<http://www.journaldutchad.com/article.php?aid=7649>

France 24, « Peine de mort, perpétuité ... Contre le terrorisme, le Tchad opère un tour de vis sécuritaire », 31/07/2015.
<http://www.france24.com/fr/20150731-tchad-loi-anti-terroriste-boko-haram-durcissement-peine-mort-garde-vue-perpetuite-deby>

France 24, « Le Tchad juge pour la première fois des membres présumés de Boko Haram », 27/08/2015.
<http://www.france24.com/fr/20150827-tchad-proces-justice-boko-haram-terrorisme-attentat-ndjamena-idriss-deby>

France 24, « Tchad : exécution de dix membres présumés de Boko Haram », 29/08/2015.
<http://www.france24.com/fr/20150829-nigeria-islamistes-justice-proces-boko-haram-condamnes-a-mort-tchad>

RFI, « Lutte contre Boko Haram : arrestations de femmes portant la burqa au Tchad », 16/10/2015.
<http://www.rfi.fr/afrique/20151016-lutte-contre-boko-haram-arrestations-femmes-portant-burqa-tchad>

France 24, « Boko Haram : N'Djamena décrète l'état d'urgence dans la région du lac Tchad », 10/11/2015.
<http://www.france24.com/fr/20151110-tchad-etat-urgence-lac-boko-haram-attentat-suicide-organisation-etat-islamique-idriss-deby>